

# SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

## COMITE DE PILOTAGE DU CTMA DU VICOIN

6 DECEMBRE 2016

Le Comité de pilotage du Contrat Territorial Milieux Aquatiques conduit par le Syndicat de bassin du Vicoin, s'est réuni le 6 décembre 2016 à 9h00 à la mairie de LA BRULATTE, sous la présidence de M. Christian RAIMBAULT, président.

### Présents :

Elus : Maurice AUBRY (AHUILLE),  
Damien RICHARD (BOURGON)  
Christian RAIMBAULT (LA BRULATTE)  
Gérard DENETTIERE (LAUNAY VILLIERS)  
Michel FORTUNE (LE BOURGNEUF LA FORET)  
Gérard GOISBEAULT (LE GENEST ST ISLE)  
Christian GRIVEAU (LOIRON-RUILLE)  
Xavier POTTIER (MONTIGNE LE BRILLANT)  
Fabien ROBIN et Bernard FLECHAS (PORT-BRILLET)  
François SAINT (ST OUEN DES TOITS)  
Serge TEXIER (ST PIERRE LA COUR)  
Roger GOBE (SAINT BERTHEVIN)

Partenaires : Cyril DEMEUSY (DDT de la Mayenne : Service Police de l'eau),  
Marie-Claire SEBY (ONEMA de la Mayenne),  
Michel RICHARD (Association des riverains Jouanne et Vicoin)  
Jean DEGAND (Association Mayenne Nature Environnement)  
Nicolas BOILEAU et Yohann LUCAS (Syndicat de Bassin du Vicoin)  
Arnaud THOMY (Apprenti au Syndicat de Bassin du Vicoin)

### Excusés :

Elus : Sylvie LANDELLE (AHUILLE)  
François ZOCETTO et Bruno MAURIN (LAVAL),  
Nicole BOUILLON (LE GENEST ST ISLE),  
Yannick COQUELIN (NUILLE SUR VICOIN)

Partenaires : Vincent HAUTOBOIS (Conseil Départemental de la Mayenne),  
Jérémy OLLER (Agence de l'Eau Loire Bretagne),  
Jean POIRIER (Fédération de Pêche 53)  
Astrid PICHODO (SAGE de la Mayenne + Conseil départemental 53)  
Michel RICHARD (Association des riverains Jouanne et Vicoin),

## BILAN DES ACTIONS DU CTMA 2016

### > TRAVAUX 2016

Nicolas BOILEAU présente les différents travaux réalisés en 2016 dans le cadre du CTMA.

Lot	Catégories de travaux - Découpage en lots	Prestataire	Date
1	Entretien ripisylve, Embâcles, Arrachage manuel plantes envahissantes <i>Bourgneuf la Forêt, Port Brillet, Saint-Berthevin, Montigné</i>	Etude & Chantiers	Juin-Novembre
2	Aménagements ouvrages et Restauration du Galoi <i>Montigné le Brillant, Ahuillé, Le Genest</i>	SNTP Salmon	Juillet-Septembre
3	Berge village d'artisans, <i>Port-Brillet/La Brulatte</i>	SNTP Salmon	Juin
4	Traitement mécanique de la Renouée du Japon, <i>Port-Brillet</i>	SNTP Salmon	Juin
5	Aménagement du Bigot, <i>Montigné le Brillant</i>	SNTP Salmon	Septembre

**Lot n° 1 : Entretien ripisylve, Embâcles, Arrachage manuel plantes envahissantes**



*Arrachage manuel de la Renouée du Japon*

*Juin : 9 big-bags  
Octobre : 2 big-bags*

Retrait petits embâcles  
Entretien de la végétation

LE BOURGNEUF LA FORET = 3 jours  
MONTIGNE LE BRILLANT = 3 jours  
PORT-BRILLET = 1 jour



*Arrachage manuel de la Jussie*

*Disparue été 2015  
Repousses en 2016*

**Lot n° 2 : Aménagement ouvrages et restauration du Galoi**

	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE	Réalisation
1	Pont de la Crépeillère, MONTIGNE LE BRILLANT	x
2	Passage busé de la Manourière, MONTIGNE LE BRILLANT	x
3	Seuil de la Galpière, MONTIGNE LE BRILLANT	x
4	Reconstitution de lit mineur, Etrogné, AHUILLE	ANNULE PAR CD 53
5	Pont de la RN 171, MONTIGNE LE BRILLANT	x
6	Pont de la RD 578, MONTIGNE LE BRILLANT	x
7	Pont de la Réaulumière, GENEST SAINT ISLE	x
TRAVAUX DE RENATURATION DU RUISSEAU DU GALOI		
1	Retrait carcasse voiture, Le Bigot, sur le GALOI à MONTIGNE LE BRILLANT	X
2	Lit et berges du GALOI (Galpière amont) à AHUILLE	x
3	Lit et berges du GALOI (La Graverie) à AHUILLE	x
TRAVAUX D'ENLEVEMENT D'EMBACLES		
1	Enlèvement mécanisé d'embâcles	x

> *Pont de la Crépillière à MONTIGNE LE BRILLANT*

- Création d'une rampe en aval de l'ouvrage
- Recharge granulat du ruisseau / Reprise des enrochements en berge
- Confortement des maçonneries (bajoyers) en amont



> *Passage busé de la Manourière à MONTIGNE LE BRILLANT*

- Suppression des buses et Pose d'un pont cadre Ø 1500
- Clôtures, abreuvoirs, pompe à nez
- Banquettes minérales



> *Seuil de la Galpière à MONTIGNE LE BRILLANT*

- Suppression des buses



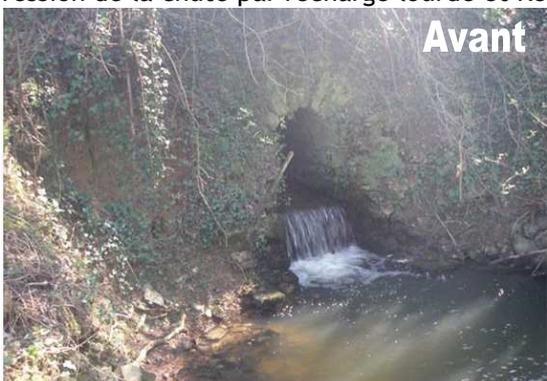
- > Pont de la RN 171 à MONTIGNE LE BRILLANT
- Déflecteurs en aval du pont



- > Pont de la RD 578 à MONTIGNE LE BRILLANT
- Abattage d'aulnes malades et penchés sur le pont + Recharge en aval et déflecteurs en bois sous l'ouvrage



- > Pont de la Réaulumière au GENEST ST ISLE (Reste à réaliser de 2015)
- Suppression de la chute par recharge lourde et Réfection des bajoyers amont + Clôtures et gué



- > Lit et berges du Galoi à MONTIGNE LE BRILLANT et AHUILLE
- Abreuvoirs, passerelles, recharges, banquettes et clôtures (6 km)



6 des 8 km du Galoi sont désormais aménagés. Les 2 km restants se trouvent sur la commune d'ASTILLE, non adhérente au Syndicat.

### Lot n° 3 : Berge du Village d'artisans à LA BRULATTE / PORT-BRILLET

- Démolition du mur, berge en géogrille ensemencée, gabions tubulaires, restauration du lit mineur (Chantier lourd : 3 semaines de chantier - Travaux supplémentaires)



### Lot n° 4 : Traitement mécanique de la Renouée du Japon à PORT-BRILLET

- Déterrage des rhizomes, concassage, remise en place et bâchage

Renouée du Japon : 1 des 10 plantes les plus invasives du monde

Elle pousse en hauteur durant l'été et en souterrain pendant l'hiver.

1<sup>er</sup> chantier de ce type dans l'ouest de la France

Surcote très important du :

- à l'augmentation importante de la surface infectée entre le passage du marché (mars) et le début des travaux (juin)
- aux fortes précipitations (environ 80 mm d'eau) tombées pendant le chantier



### Lot n° 5 : Moulin du Bigot à MONTIGNE LE BRILLANT

- Démantèlement du clapet et de la culée - Renforcement bief amont et aval
- Nettoyage et renforcement du déversoir
- Restauration d'une frayère
- Clôtures, pompe à nez, végétation



M. RICHARD, représentant l'association des riverains Jouanne et Vicoin, demande s'il y a eu perte du droit d'eau au Moulin du Bigot.  
Nicolas BOILEAU précise que juste le règlement d'eau a été modifié.

M. RICHARD s'interroge sur le débit, serait-il suffisant pour l'alimentation d'une roue au moulin.  
Nicolas BOILEAU explique que le débit circulant dans le bief ne sera pas modifié car le seuil d'entrée dans le bief n'a pas été modifié lors des travaux. Ce seuil perché nécessite que la rivière atteigne une mise en charge de 70 cm environ (des améliorations peuvent être apportées par le propriétaire s'il retire les ouvrages ruinés du moulin présents dans le bief notamment).

M. Le Président laisse la parole à M. RICHARD, représentant l'association des riverains Jouanne et Vicoin, et propriétaire du Moulin des Prés à MONTIGNE où des travaux d'aménagement de l'ouvrage ont été réalisés en 2014.  
M. RICHARD précise qu'il a installé une roue dans son moulin en 2016. Elle a fonctionné toute l'année... Son souhait, maintenant, est de produire de l'électricité avec un générateur. Il a visité plusieurs installations dans toute la France. Il a fait divers calculs de rentabilité en fonction des débits disponibles et du prix de revente de l'électricité. Il installera son ouvrage en 2017 et espère une rentabilité sur 5 à 8 années. Il pense qu'à cause de l'aménagement de 2014 (seuil rustique qu'il avait accepté) il peut moins produire qu'avec le barrage désormais détruit.  
Nicolas BOILEAU fait valoir que le calcul de rentabilité doit aussi intégrer le fait que 70 000 euros d'argent public ont été investis sur ce site.

## **> ETUDES 2016**

### **Etude sur la faisabilité d'une frayère à LAUNAY-VILLIERS**

Etude achevée : concertation en cours > réalisation 2017

### **Etude ouvrages : Pont Alain à ST BERTHEVIN et Bas Coudray au GENEST ST ISLE**

Pont Alain : scénario en discussion en phase PRO (2017 ?)

Bas Coudray : scénario AVP : choix du riverain

### **Etude zone humide à AHUILLE**

Etude en cours : scénarii de gestion et d'aménagement présenté à la commune

Création de mares et entretien ZH en 2017

## > SUIVIS 2016

Suivis des indicateurs biologiques : 3 sites ont été suivis en 2016 :

- Le Vicoin au site de Painchaud au GENEST ST ISLE
- Ruisseau de la Proroterie à AHUILLE
- Ruisseau de la Paillardière à AHUILLE

### Suivi IPR (Indice Poissons Rivière)

	Le Vicoin Painchaud au GENEST	La Paillardière à AHUILLE	La Proroterie à AHUILLE
IPR	18	22,53	40
Etat	Moyen	Moyen	Mauvais
Espèces	17	9	3
Tendances	Stabilité depuis 2014 Densité anguille x8 depuis 2008 74,6 % d'espèces d'eaux courantes		1 à 3 espèces 3 à 106 individus

**Rappel :**  
plus  
la note de l'IPR  
s'approche de 0,  
meilleure  
elle est.

On remarque une amélioration des peuplements piscicoles mais cela reste toujours sous la forte influence des plans d'eau en amont des stations.

### Suivi IBD (Indice Biologique Diatomées) 2015

Cours d'eau	Date de récolte	IBD	IPS	Richesse taxinomique (nb. taxons/récolte)	Indice de diversité de Shannon (bits/ind.)	Etat écologique selon l'HER 12
Ruisseau du Coudray	29/04/15	17,3	15,3	21	3,20	très bon
Ruisseau de la Proroterie	30/04/15	16,1	15,3	33	3,21	bon
Vicoin	29/06/15	13,7	13,2	45	4,11	moyen

### Suivis : Le *Phytophthora alni*

Comme tous les ans, depuis 2013, un stagiaire est chargé de suivre l'évolution de la maladie de l'aulne causée par le champignon Phytophthora.

	Taux de contamination
2013	9 %
2014	31,5 %
2015	29 %
2016	26 %



2016 : Suivi de 45 souches recépées + suivi qualité des eaux sur les sites de suivi

**Grand public**

### La Gestion des Aulnes contaminés par le *Phytophthora Alni*.

*L'aulne glutineux est un arbre essentiel du paysage et des bords de rivière sur le bassin du Vicoin et constitue 50 à 80 % de la végétation en berge. En raison de son système racinaire puissant et profond, l'aulne joue un rôle important dans le maintien des berges, dans l'ombrage du cours d'eau et participe à l'accueil de la faune (poissons, insectes, etc...)*

**Qu'est ce que le *Phytophthora alni* ?**  
C'est un micro-organisme proche des champignons qui parasite l'aulne glutineux qui, véhiculé par l'eau, se fixe sur les racines et coupe l'alimentation hydrique de l'arbre.

*Phytophthora alni* est présent dans le sol sous forme de mycélium ou d'ogonnes (organes de reproduction sexuée). Au contact de l'eau, il forme des sporanges (organe de reproduction asexuée) qui libèrent des spores naissantes (zoospores). Ainsi, il se dissémine de proche en proche par le sol transporté par les engins de travaux forestiers ou agricoles, le faune ou l'homme (chaussures), par le bois contaminé (pièces d'abattage, chablis) et surtout par l'eau de rivière vers l'aval.

**En milieu naturel, il infecte les plants par pénétration via l'ensemble des racines, les lenticelles à la base des troncs ou encore les blessures au niveau de l'écorce.**  
Toutes les classes d'âge d'aulnes sont susceptibles d'être atteintes. L'infection aboutit le plus souvent à la mort de l'arbre mais dans des délais variables selon son âge.

Il est probable que ce parasite soit issu de l'hybridation génétique de deux souches de *P. alni* présentes naturellement en lien probable avec le réchauffement climatique.

**Quels sont les symptômes ?**  
• Feuillage clairsemé  
• Feuilles plus petites, jaunissantes, pouvant présenter des tâches orangées  
• Et/ou tâches de couleur rouille/ noir accompagnées de sucs résineux, sur la base du tronc.

**Quelles sont les conséquences ?**  
• Chute des arbres morts au cours d'un orage, ponts chablis, ponts touchés...  
• Érosion en berge  
• Perte de diversité et de refuge pour la faune.

**Quelle situation sur le bassin du Vicoin ?**  
Ce champignon est probablement apparu au début des années 2000 sur le bassin du Vicoin. Étudié sur 20 sites du bassin depuis 2013, on a repéré plus de 1000 arbres saisis, la contamination de l'aulne glutineux est passée de 4,2 à 36,3 % des aulnes en 3 ans avec une extension géographique de la maladie.

**Des facteurs de risque identifiés :**  
Des effets significatifs de la granulométrie du lit du cours d'eau, de la densité des aulnes, de la distance à l'aval des arbres et de la présence de ponts ou ouvrages hydrauliques en amont ont été identifiés. Ces paramètres combinent des facteurs de risque pour la propagation de cette maladie et doivent être pris en compte dans la gestion de la maladie.

**Il est essentiel d'éviter de disséminer la maladie...**  
Lors de toute intervention d'abattage ou d'élagage d'arbres malades ou morts, il est impératif :  
• d'effectuer une coupe parallèle au sol  
• de désinfecter les outils de coupe pour éviter toute contamination d'autres sites (avec de l'eau propre)  
• de brûler tout le bois issu de l'abattage.

**Mise en place d'un site expérimental de gestion de la maladie à la Brûlatte/Port-Brillet**  
Le recépage (la coupe au pied de l'arbre) permet, dans certains cas, de maintenir la souche vivante et d'assurer la continuité de ses fonctions, puisque des rejetts de souche qui apparaissent après l'abattage sont généralement sains. C'est pourquoi le syndicat de bassin du Vicoin, sur ce site où la maladie est > 60 % des sujets, a procédé à l'abattage et au retrait des aulnes contaminés afin d'étudier la capacité de survie des rejetts sur le long terme.

**Principes suivis lors de l'abattage**  
• Pour assurer une bonne reprise de la souche :  
• Assurer une bonne mise en lumière de la souche : Recéper par petites tranches de maximum 20 m de long  
• Effectuer le recépage des aulnes avant un stade de dépérissement trop avancé (c'est-à-dire en général avant le stade à l'aune mourante).  
• Recéper entièrement les souches, ne pas laisser de très vieux « can » qui diminuent la capacité à rejeter.  
• Pour limiter la dispersion du *Phytophthora* via le cours d'eau :  
• Effectuer les opérations d'abattage plutôt en hiver pour éviter que les parties de plantes infectées rejetées dans la rivière ne participent à la dispersion de la maladie via les zoospores.  
• Si la mise en lumière des souches s'avère être limitée, disposer les « petites tranches » en vis-à-vis sur les deux berges plutôt que sur une berge ou en quinconce.  
• Veiller à espacer les zones de coupe à blanc le long du cours d'eau selon la physiologie du milieu afin de maintenir une diversité de structure (composition, âge, ...)

**Financement :** Cette étude a été financée par le Syndicat de Bassin du Vicoin et par le Département de la Mayenne (Mars 2016 - Juin 2016).  
CONTACT : Syndicat de Bassin du Vicoin, 1 rue Jean de Bueil - 53270 Sainte-Suzanne - Tél : 02 43 68 11 49 - 06 71 77 53 28 - www.vicoin.port-brillet-bassins-versants.fr

### Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Galoi

#### Aménagement du pont communal de la Crépellière à Montigné le Brillant

**Objectif : Favoriser les déplacements des poissons sur l'ensemble du cours d'eau et renforcer les bords de l'ouvrage**  
**Coût : 9828 € TTC**

**Pourquoi aménager ?**  
Le code de l'environnement et l'arrêté du préfet de région du 12 juillet 2012 ont classé le ruisseau du Galoi prioritaire au titre de la continuité écologique.

**L'objectif est de permettre la libre circulation des espèces animales (poissons principalement) sur l'ensemble du cours d'eau.**

**Principe de l'aménagement : la rampe en enrochement**  
L'objectif est de permettre la libre circulation des espèces animales (poissons principalement) sur l'ensemble du cours d'eau.

**Une espèce cible : Le Chabot**  
Le Chabot commun est un poisson caribéen au corps allongé et cylindrique, de section d'apparence triangulaire pour l'avant du corps. Sa forme lui permet de rester planté au fond, même en présence d'un fort courant (il ne saut pas buter). Ses couleurs et sa texture l'aident à se camoufler très efficacement sur différents types de fonds. Il se nourrit de vers et d'insectes et se déplace le nuit sur de longues distances. Il ne possède pas de forte capacité de saut et est vulnérable aux obstacles hydrauliques.

**L'Anguille : une priorité**  
Inscrit sur la directive européenne Faune-Flore, son habitat doit être protégé.

**Spécies en voie de régression au niveau mondial, la restauration de la continuité permet à l'anguille de plus facilement se déplacer au sein des cours d'eau entre zone de repos et zone de nourrissage et de maintenir les populations.**  
Cette espèce fait l'objet d'un plan d'action européen pour sa sauvegarde.

**Syndicat de bassin du Vicoin :** 1 rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne Contact : 02 43 68 11 49 www.vicoin.port-brillet-bassins-versants.fr

**Partenaires financiers :** LA MAYENNE LE DÉPT. DE LA LOIRE

**Réglementation :** Ces travaux sont effectués dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique 2015-2019 du bassin du Vicoin validé par l'arrêté préfectoral du 9 juin 2016.

Panneau d'info sur le *Phytophthora* à PORT-BRILLET

Panneau d'info sur le Galoi à MONTIGNE

+ Vide jardins du Pays de Loiron (2 posters) LOIRON.

**Public spécialisé**

- Publication de l'étude sur le *Phytophthora* dans une revue spécialisée.

> **BILAN FINANCIER**

Lot	Catégories de travaux - Découpage en lots	Montant prévisionnel TTC	Montant total TTC	
1	Entretien ripisylve, Embâcles, Arrachage manuel plantes envahissantes	18 700	7 740	41 %
2	Aménagements ouvrages et Restauration du Galoi*	142 000	114 203	80 %
3	Berge village d'artisans à PORT-BRILLET / LA BRULATTE	35 000	33 342 (+15 197) 48 539	138 %
4	Traitement mécanique de la Renouée du Japon à PORT-BRILLET	7000	7 470 (+ 22 410) 29 880	426 %
5	Aménagement du Bigot à MONTIGNE	35 000	36 867	105 %

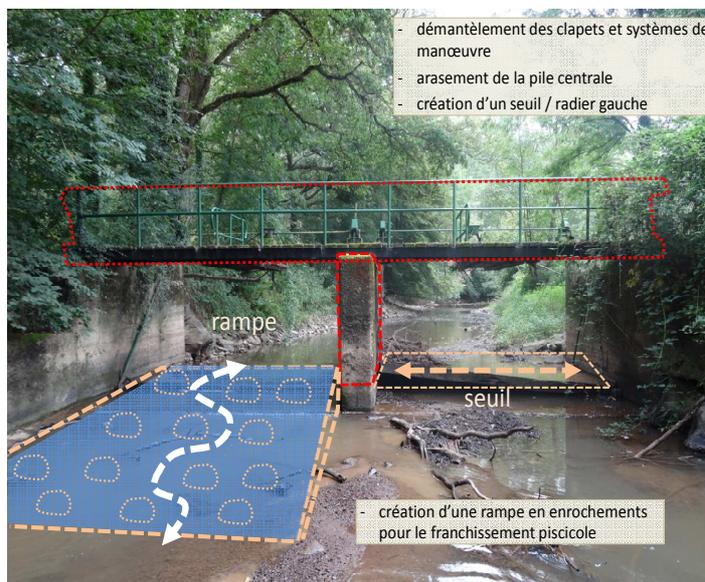
## PROGRAMME DE TRAVAUX CTMA 2017

Nicolas BOILEAU présente le projet de travaux dans le cadre du CTMA pour l'année 2017.  
Trois ruisseaux restent à aménager : Le Poncé, le Coudray et la Brulatte

### > Continuité

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Budget TTC
Le Poncé	Le Tertre - Pont de la D103	NUILLE SUR VICOIN	7 000
	Seuil de Rançon		3 000
Le Galoi	Pont Etrogné (RAR 2016)	AHUILLE	5 500
La Paillardière	Busage à Maryland	LOIRON / ST BERTHEVIN	0
	La Haute Vallonière	LOIRON	500 ?
	La Hardonnière	AHUILLE	5 000 ?
Le Vicoïn	Pont Alain	ST BERTHEVIN	45 000
	Les Martinières - Casse-cou	LE BOURGNEUF LA FORET	1 000
<b>TOTAL</b>			<b>67 000</b>

### **Barrage du Pont Alain à ST BERTHEVIN**



### > Restauration : berges, clôtures, abreuvoirs, lit mineur, plantations

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Budget TTC
La Brûlatte		LA BRULATTE	14 350
Le Poncé		NUILLE SUR VICOIN	11 000
La Galpière	La Galpière	MONTIGNE	3 000
La Goupillère	La Goupillère		0
Le Vicoïn	Libaret (berge en tôle amiantée)	PORT BRILLET	3 000 ?
	La Huardais	LE BOURGNEUF LA FORET	3 000
<b>TOTAL</b>			<b>34 350</b>

> Entretien

Cours d'eau	Commune	Travaux	Budget TTC
La Brûlatte	LA BRULATTE	350 ml d'abattage	1 800
Le Poncé		3 km de cours d'eau	7 500
Le Vicoin	Coupeau à ST BERTHEVIN	Jussie	2 000
<b>TOTAL</b>			<b>23 300</b>

Le ruisseau de la Brûlatte est très dégradé à cause du piétinement des bovins sur environ 1,2 km. La commune de LA BRULATTE souhaite créer une zone humide à vocation pédagogique à proximité du ruisseau de La Brûlatte. L'achat de la parcelle concerné serait financé à 80 % par l'AELB. La commune sollicite le Syndicat pour une assistance pour le montage du dossier de subvention et pour l'étude de présentation du projet.

> Zones humides et autres

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Travaux	Budget TTC
Le Vicoin	Bas Bourg	LAUNAY VILLIERS	Création frayère	15 000
Le Vicoin	La Grande prise	LE BOURGNEUF LA FORET	Création zone de rétention de fines *	10 000
Le Vicoin	Le Pont au Chat	MONTIGNE	Pont ? Passerelle ? <i>Site à embâcles problématique</i>	???
La Proroterie	La Friche	AHUILLE	Zone humide : création de mares	4 000
<i>* Expérimentation</i>			<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>

> Etudes

Etudes	Budget TTC
Suivis hydrobiologiques	10 000
Suivis ZH LA BRULATTE	3 500
Suivis Zone de rétention	2 000
Suivi Phytophtora	2 000
	<b>17 500</b>

### BILAN PREVISIONNEL CTMA 2017

Postes	Montant prévisionnel en euros TTC
Travaux*	154 000
Etudes	17 500
Communication	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>173 000</b>

\* Attention : Forte augmentation du coût de la Tonne d'enrochement prise en carrière (x 2)  
Cette augmentation aura des conséquences sur les montants des prochains travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### > Plantations et passerelle au GENEST ST ISLE

M. GOISBEAULT sollicite l'aide du Syndicat pour les plantations prévues au Parc du Plessis, notamment pour le choix des espèces.

L'installation d'une passerelle est prévue à proximité du nouveau terrain de foot.

M. GOISBEAULT souhaiterait savoir si le Syndicat peut aider la commune dans cet aménagement ?

Nicolas BOILEAU reprend l'exemple de la passerelle récemment installée à Coupeau à ST BERTHEVIN. La passerelle a été financée par la commune et les parties basses de l'ouvrage par le Syndicat.

M. GOISBEAULT informe que la commune du GENEST a aussi un projet de mare pédagogique entre le parc du Plessis et l'école. Cela se situe dans la zone où le Syndicat a démantelé un seuil en 2015. Le Syndicat aurait-il du matériel pour effectuer des mesures sur ce site ?

Nicolas BOILEAU propose de se rencontrer sur place pour en discuter.

### > Arnaud THOMY, apprenti du Syndicat

Nicolas BOILEAU présente Arnaud THOMY, apprenti du Syndicat pendant 2ans. Il prépare un BTS Gestion et Protection de la Nature au Lycée Pommerit (22). Il sera présent environ 1 mois au Syndicat puis 1 mois à l'école.

Le Président  
Christian RAIMBAULT

